

pas un meuble de ménage, pas un ustensile de cuisine même qui ne vint du presbytère. M. Harper étant mort sans avoir disposé du reste de ses biens, les héritiers, connaissant ses intentions, abandonnèrent leurs droits encore en faveur de la communauté.

Ceux qui visitent aujourd'hui le vieux couvent de Saint-Grégoire peuvent encore constater combien le souvenir de son saint fondateur y est pieusement conservé.

Son cœur y est gardé comme une relique inséparable de la communauté.

Tous ces détails, s'ils ne vont à prouver directement contre les « notes », confirment, il semble, dans une certaine mesure, nos prétentions.

Nous tenions, Monsieur l'abbé, à rectifier une fois pour toutes ces faits qui ont trouvé un écho jusque dans votre journal si important. Ce n'est pas la première fois malheureusement que la vérité sur ce point est altérée. Mgr Marquis, qui a tant d'œuvres à son crédit, n'a pas besoin sans doute de celles d'autrui pour survivre dans la mémoire de ceux qui l'ont connu, et nous serions des derniers à vouloir diminuer en quoi que ce soit son mérite.

D'un autre côté, M. Harper, ayant droit à la paternité d'une fondation religieuse qui a occupé une si large place dans sa vie et qui est comme tout entière éclosée de sa charité, l'on trouvera bon peut-être que la famille qui tient de près à ce saint et admirable prêtre revendique ce qu'elle considère à bon droit comme une part de son patrimoine.

J.-E. PRINCE,

Avocat.

Le caméléon Combes

Lors de la définition du dogme de l'Immaculée Conception en 1854, le caméléon Combes, professeur de philosophie dans un séminaire diocésain, parlait et écrivait ainsi :

« Lorsque l'empereur Julien, apostat, dans sa haine insensée contre le christianisme, voulut interdire aux chrétiens l'ensei-